Un retour des banques dans le financement de l'agriculture?

Inter-réseaux (inter-reseaux@inter-reseaux.
org) et Mustapha Ben El Ahmar (mbenelahmar@
omail.com)

SUITE AUX DIFFICULTÉS RENCONTRÉES dans les années 1960-1970, les banques ont largement déserté le secteur agricole, et plus encore le financement des exploitations familiales. Depuis quelques années, un retour des banques vers l'agriculture semble toutefois se dessiner, sous différentes formes. L'expérience du Maroc en particulier est riche d'enseignements.

« 5 % des crédits bancaires vont

à l'agriculture en Afrique »

▶ par Inter-réseauxr

Les banques et l'agriculture, une histoire compliquée

ANS LES ANNÉES 1960 et 1970, les pays ouest-africains ont mené plusieurs politiques visant à faciliter l'accès au financement des agriculteurs. Ils ont par exemple fixé des taux d'intérêts relativement bas et imposé aux banques des quotas de prêts obligatoires. Ils ont aussi créé des banques de développement dont le mandat était de financer l'agriculture.

Des banques agricoles en crise. Or ces programmes ont souvent été mal gérés, ce qui a conduit à plusieurs

problèmes. Tout d'abord, ils ne parvenaient pas à toucher les agriculteurs les plus pauvres. De plus, les pouvoirs publics ont fréquemment imposé un effacement des dettes, alimentant

une certaine confusion dans l'esprit des agriculteurs entre dons et prêts. Les taux médiocres de recouvrement des prêts et les remises de dettes répétées rendaient ces programmes difficilement viables. Enfin, le modèle même de banques ne finançant qu'un seul secteur d'activité allait difficilement avec les principes de gestion du risque du secteur bancaire.

Du fait de ces difficultés, ces banques de développement agricole étaient peu viables. Plusieurs ont fermé, comme au Togo et au Burkina Faso. Parallèlement, cette situation — octroi de crédits bonifiés par des canaux officiels, mauvais recouvrement des prêts, remises de dettes... — n'a pas poussé les banques commerciales à s'intéresser au secteur agricole.

Un « désert bancaire » ? À partir des années 1980, les États ont considérablement réduit leur intervention dans le secteur agricole et ont commencé à libéraliser leurs marchés financiers. Si cette évolution a souvent conduit à une augmentation des flux financiers, en particulier étrangers, elle n'a eu quasiment aucun impact pour les agriculteurs.

Cette situation perdure encore largement. On estime en général que seuls 5 % des crédits bancaires

vont à l'agriculture en Afrique sub-saharienne. La plupart des banques n'ont des agences qu'en milieu urbain. Elles financent certains sites agroindustriels, négociants et activités connexes mais dédaignent la production agricole à l'exception de quelques conglomérats importants.

Un retour des banques vers l'agriculture? Des évolutions positives semblent toutefois se dessiner depuis une dizaine d'années. Du fait de la saturation des mar-

chés financiers urbains et de la consolidation des agricultures familiales, certaines banques commerciales commencent à s'aventurer en milieu rural et à financer les exploitations agri-

coles les plus sécurisées. Des alliances se multiplient entre les banques commerciales, qui détiennent les ressources financières, et les institutions de microfinance qui disposent de réseaux décentralisés capables de toucher les agriculteurs.

On assiste également à une certaine renaissance de banques dédiées au financement de l'agriculture. C'est le cas depuis 2010 au Niger avec la Bagri (Banque agricole du Niger). Au Burkina Faso, le premier ministre a annoncé en juillet 2016 la création prochaîne d'une banque agricole. Le principe de diversification des activités — et donc des risques — au sein de ces banques tend par ailleurs à se généraliser.

Étant donné les risques importants inhérents à l'activité agricole, on voit toutefois difficilement comment ces banques vont pouvoir proposer une offre de financement à moyen et long terme suffisamment importante et adaptée aux besoins des exploitations familiales, sans une intervention de l'État. Celle-ci pouvant par exemple prendre la forme de fonds de garanties ou de bonification des taux d'intérêts.

L'expérience du Crédit agricole du Maroc que nous vous proposons de lire ici est porteuse à ce titre de plusieurs enseignements intéressants.

▶ par Mustapha Ben El Ahmar

L'expérience d'un siècle du groupe Crédit agricole du Maroc

E GROUPE CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC (GCAM) dispose aujourd'hui d'un réseau de 850 agences, d'un effectif de 4000 salariés et des crédits à l'économie de 62 milliards de dirhams, dont plus de la moitié sont affectés aux secteurs agricole, agroali-

mentaire et rural. Le GCAM se positionne ainsi parmi les quatre premières banques marocaines, sans s'être éloigné de sa mission originelle de financement de l'agriculture et du monde rural.



« L'appui de l'État

a été déterminant »

▶ Mustapha Ben El Ahmar est spécialiste en finances agricoles et rurales depuis plus de 30 ans. Il a piloté en 2009 la création de « Tamwil El Fellah », filiale du GCAM spécialisée dans le financement de la petite agriculture familiale et assuré sa Direction Générale pendant ses 3 premières années d'activité. Il dirige depuis 2013 le Cercam (Centre d'études et recherches du groupe Crédit agricole du Maroc), très actif dans les projets d'accompagnement non financiers des petits producteurs agricoles. Il est impliqué dans d'autres projets de recherche et de développement agricole et rural avec des partenaires nationaux et internationaux.

► Au 1^{er} décembre 2016, 1 million de Dirhams représentent environ 100 000 Euros ou 60 millions de FCFA C Partager le risque sur d'autres secteurs. Le système du crédit agricole au Maroc remonte à 1917, date de création de la première agence. La Caisse nationale de crédit agricole (CNCA), créée en 1961, est restée longtemps cantonnée à la distribution de crédits à l'agriculture. Elle s'est ouverte progressivement à la collecte de l'épargne, à la diversification de ses activités au-delà du secteur agricole et à l'appropriation de nouveaux métiers bancaire (placements, crédits conso, gestion d'actifs…).

Dans la décennie 1990, le système s'essouffle suite à la conjugaison de plusieurs facteurs conjoncturels et structurels, internes et externes; d'où une phase de restructuration profonde entamée en 1997 et couronnée en 2004 par la transformation juridique de la

banque qui devient le « Crédit agricole du Maroc », une société anonyme de droit marocain, et l'ouverture de son capital à des investisseurs publics et privés. Selon ses statuts, l'État détient

au moins 51 % du capital du Crédit agricole, dont la mission première reste le financement de l'agriculture, même s'il finance d'autres secteurs.

Pour développer une banque agricole et financer des activités potentiellement risquées, il fallait en effet développer en parallèle une banque universelle afin de partager le risque sur d'autres secteurs économiques et drainer les ressources nécessaires au financement de l'agriculture.

Une stratégie segmentée. La stratégie de financement de l'agriculture est basée essentiellement sur la segmentation de la population agricole par rapport à sa réalité et ses besoins (cf. graphique). Trois grandes catégories d'exploitations ont été identifiées, auxquelles répondent différentes offres de financement.

La macro-finance agricole et rurale est destinée aux grandes entreprises et exploitations agricoles, mais aussi aux petites et moyennes entreprises rurales jugées « bancables », c'est-à-dire répondant aux normes de la banque centrale marocaine (notamment l'existence de garanties formelles). L'offre de crédit répond aux différents besoins de ces acteurs : irrigation, mécanisation, foncier agricole, équipement industriel, logistique et transport. La durée du crédit peut aller jusqu'à 15 ans, sans plafond de crédit. Les taux de crédit sont libres, mais ceux accordés à l'agriculture sont actuellement de 5 % pour le court terme et 5,5 % pour le moyen et long terme (parmi

les meilleurs taux du marché).

À l'autre extrémité, la fondation ARDI pour la micro-finance, créée en 2001 sous forme d'association sans but lucratif, s'adresse aux populations rurales à bas revenus et aux micro-exploitations agricoles qui vivent en partie de l'agriculture mais surtout d'autres activités rurales. Les prêts sont plafonnés à 50 000 dirhams et leur durée n'excède pas 6 mois, pour des taux de l'ordre de 18 %. En juin 2016, la fondation dépassait les 110 000 clients actifs et 300 millions de dirhams d'encours de crédits.

Le développement d'un système de méso-finance.

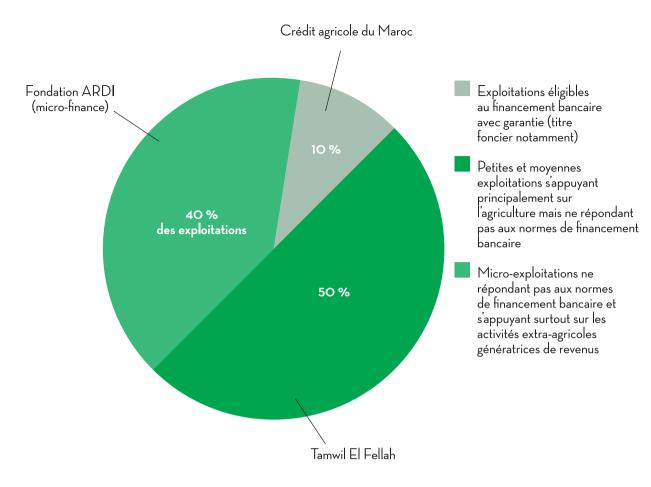
Jusqu'à une période récente, les exploitations agricoles situées entre ces deux segments — environ 750 000

exploitations, soit la moitié des agriculteurs du Maroc — se trouvaient dans un certain « désert » en matière de crédit bancaire. Elles ne répondent en effet pas à une approche bancaire

classique, en raison de plusieurs facteurs : exiguïté et morcellement de la superficie exploitée, faiblesse de la productivité, forte dépendance aux aléas climatiques, précarité des statuts fonciers, faiblesse du niveau d'instruction, âge avancé des chefs d'exploitation... L'approche microfinance quant à elle ne correspond pas réellement à la nature de leur besoins (cycles de culture long, besoins d'investir...) puisqu'elle offre essentiellement des crédits dont les montants sont relativement faibles et les échéances assez courtes.

C'est pour répondre aux besoins de ces exploitations que la filiale « Tamwil El Fellah » a été mise en place en 2010, comme filiale détenue à 100 % par le GCAM. Le capital social initial de Tamwil El Fellah est de 100 millions de dirhams, apporté intégralement par le GCAM.

L'intervention de Tamwil El Fellah repose sur un certain nombre de principes fondamentaux. Il s'agit d'un financement de proximité, réalisé dans une logique d'appoint : le crédit vient compléter l'investissement ou les incitations financières de l'État. L'offre est adaptée à la situation des exploitations visées : les conditions de financement et les procédures sont simples, les délais d'instruction et de déblocage du crédit rapides (5 jours en tout, en moyenne). Le montant du prêt peut atteindre 100 000 dirhams par agriculteur. Ce plafond va probablement être doublé en 2017 pour mieux répondre aux besoins du segment supérieur de la population cible.



La stratégie du groupe Crédit agricole du Maroc

Fin avril 2016, soit six ans seulement après sa mise en place, Tamwil El Fellah avait développé un réseau de 250 points de vente (42 en agences propres et 208 en desk dans les agences de la maison mère) et atteint 67 000 clients, avec près de 700 millions de dirhams d'encours de crédits. Le taux de recouvrement des crédits était de 97 %. La majorité des crédits — environ 60 % — ont été octroyés pour le financement d'investissements (élevage laitier, irrigation, matériel agricole, plantations arboricoles...). Des crédits de campagne ont aussi été accordés. D'après les enquêtes téléphoniques réalisées auprès des clients, 97 % des crédits ont été utilisés à leurs fins.

Le financement a touché principalement les personnes physiques. À partir d'octobre 2011, Tamwil El Fellah a entamé l'accompagnement des premières coopératives. Il a financé à ce jour près de 3 000 coopératives dont le nombre de bénéficiaires a dépassé les 30 000 petits producteurs agricoles.

Mission de service public. Plusieurs éléments clés ont permis le développement d'un système de méso-finance performant. Les équipes de Tamwil El Fellah connaissent bien les clients et leur exploitation. Elles sont en partie constituées d'ingénieurs et de techniciens agricoles expérimentés dans les crédits à l'agriculture, motivés pour le travail du terrain, et déployés dans des régions qu'ils connaissent en profondeur. Ils suivent de près l'utilisation du crédit et le remboursement des échéances. Un système d'information a été développé pour faciliter ce travail de suivi.

De plus, les procédures sont adaptées à la situation des agriculteurs. Fin avril 2016, la quasi-totalité des crédits (99 %) ont été octroyés sur la base de justificatifs fonciers non hypothécaires : acte de propriété issu des autorités traditionnelles (biens non immatriculés), acte d'héritage, de partage ou d'achat, ou encore actes de jouissance collective ou de location. Les titres fonciers représentent moins de 1 % des justificatifs. Les montants et les échéances des prêts sont également adaptés aux capacités de remboursement de l'agriculteur et aux périodes de commercialisation. Le montant du crédit ne dépasse par exemple jamais 20 à 25 % des revenus de l'agriculteur.

Enfin, l'appui de l'État a été déterminant. Le risque inhérent au secteur agricole est élevé : forte dépendance aux aléas climatiques, faible disponibilité des garanties hypothécaires, faible niveau de couverture par les systèmes d'assurance... Sans une couverture partielle du risque par l'État, le développement de Tamwil El Fellah n'aurait pas été possible. Un fonds de stabilisation prudentiel (FSP) de 100 millions de dirhams, initialement abondé par l'État, a été mis en place. Il vise à prendre en charge 60 % des impayés potentiels de Tamwil El Fellah. Sa gestion a été confiée au groupe CAM, conformément à une convention signée avec l'État en 2009. La mise en place de ce fonds a été essentielle au développement du crédit pour les petites et moyennes exploitations. Elle se justifie par le fait que l'intervention dans le secteur agricole relève en partie d'une mission de service public. Pour le moment, le FSP a produit près de 15 millions de dirhams d'intérêts de placement et n'a pas encore été mis en jeu compte tenu du faible taux d'impayé des crédits.

Enfin, l'État a aussi engagé une réforme du dispositif national de conseil agricole. L'encadrement technique, commercial et financier des exploitations agricoles et le renforcement des capacités de gestion des organisations (association, coopératives...) s'avèrent en effet essentiels au développement d'un système de crédit agricole durable.